

**ABONNEMENT.**  
Saumur :  
Un an . . . . . 30 fr.  
Six mois . . . . . 16  
Trois mois . . . . . 8  
**Poste :**  
Un an . . . . . 35 fr.  
Six mois . . . . . 18  
Trois mois . . . . . 10

**On s'abonne :**  
A SAUMUR,  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste,  
et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

# POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

**BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR**

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

**INSERTIONS.**  
Annonces, la ligne. . . . 50 c.  
Réclamés. — . . . . 30  
Faits divers. — . . . . 75  
**RÉSERVES SONT FAITES**  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.  
Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

**On s'abonne :**  
A PARIS,  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse,

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

**SAUMUR**  
27 Décembre 1883.

## BULLETIN

La droite du Sénat a pris hier une attitude dont on ne saurait trop la féliciter. Il est impossible de revendiquer avec plus de dignité que ne l'ont fait nos amis les droits de l'Assemblée dont ils font partie et de flétrir en même temps avec plus d'énergie les agissements de ces majorités serviles qui, sur l'ordre du gouvernement dont on ne connaît que trop, hélas ! la fanfaronne impérialité et le mépris cynique de l'honneur et de la fortune publiques, contresignent la dilapidation la plus éhontée de la fortune de la France.

Dès l'ouverture de la discussion générale du budget, l'honorable M. Bocher est monté à la tribune et a lu, au nom de la droite, d'une voix très-ferme, la très-courte mais énergique déclaration dont voici la teneur :

« Je demande au Sénat la permission de lui faire au nom de mes collègues et au nom la déclaration suivante :

« Messieurs, l'étude sérieuse, approfondie de l'état général de nos finances, des difficultés croissantes qu'il révèle, nous avait paru, cette année, plus que jamais nécessaire.

« C'est pour cela que nous nous sommes demandé de ne pas ouvrir la discussion avant d'en posséder tous les éléments, et, pour éviter le grave inconvénient d'une loi de douzièmes, de ne pas nous exposer à l'inconvénient plus grave d'un débat précipité et illusoire. (Très-bien ! à droite.)

« Il nous semblait aussi que lorsque la Constitution nous a imposé des devoirs et conféré des droits égaux à ceux de l'autre Assemblée, nous ne devions pas accepter le rôle d'un pouvoir subalterne n'ayant à remplir dans le vote du budget qu'une vaine formalité. (Nouvelle approbation sur les mêmes bancs.)

« Vous en avez jugé autrement, nous nous inclinons devant votre volonté, mais nous ne prendrons point part à la discussion, vous laissant tout entière la responsabilité d'une décision dont l'effet sera, pour le Sénat nous le craignons, la diminution de son autorité, et ne voulant pas contribuer à tromper le pays en donnant à cette discussion les fausses apparences de la liberté qu'elle n'a pas. (Applaudissements à droite.)

Après la déclaration de M. Bocher et une courte réponse de M. Dauphin, le Sénat décide qu'il n'y aura point de discussion générale.

Ce fait sans précédent accompli, M. Le Royer donne lecture des divers chapitres, se bornant à prononcer le mot « adopté » après chaque article.

Fait sans précédent, M. Le Royer a ouvert aussitôt la discussion générale. *Personne*, entendez-vous bien, *personne* n'a demandé la parole. Pour ce budget qui dépasse quatre milliards, il n'y aura pas de discussion générale. La discussion des articles des différents ministères a commencé, et aujourd'hui, au plus tard, tout sera voté.

Mais la déclaration de la droite a fait justice à l'avance de cette odieuse et imprudente gabegie.

On a beaucoup remarqué que le projet de la commission des finances a rétabli les crédits supprimés par la Chambre relatifs au traitement du cardinal archevêque de Paris et aux bourses des séminaires.

L'Assemblée du Palais-Bourbon ratifiera-t-elle ces rétablissements ? La Chambre définit toujours au Sénat le droit de créer ou de rétablir un crédit, c'est-à-dire le droit d'engager une dépense quelconque ; elle lui concède seulement le droit de suppression en se réservant, même en cette matière, de dire le dernier mot.

Il y a une question qui menace donc de rouvrir la grande querelle qui a si souvent mis aux prises les deux Assemblées. Les budgétaires ministériels comptent, il est vrai, sur la précipitation d'une fin de session pour amener la Chambre à récipi-

cence. Certains pensent que leur calcul pourrait être trompé.

### LA PÉRÉQUATION DE L'IMPOT.

On sait que depuis un grand nombre d'années l'Assemblée nationale d'abord et la Chambre des députés ensuite ont été saisies, par les gouvernements qui se sont succédés, de différents projets de loi sur la péréquation de l'impôt foncier et le renouvellement du cadastre. La péréquation entre les départements devait avoir lieu au moyen d'un dégrèvement général, plus fort au profit des départements surchargés et plus faible au profit des départements qui ne le sont pas. La situation des différents départements devait être déterminée par une grande statistique, qui, après avoir été établie par l'administration des contributions directes, aurait été vérifiée avec le plus grand soin par les Conseils généraux. La péréquation entre les arrondissements, les communes et les particuliers devait être obtenue par un renouvellement intégral ou partiel du cadastre.

Ce renouvellement devenait une opération décentralisatrice, organisée et entreprise avec l'aide de l'Etat par les départements, qui en auraient senti le besoin pour redresser des inégalités fâcheuses, quelquefois même intolérables. Pour y arriver, il était nécessaire de refaire la loi très-importante et très-compiquée du cadastre. La Chambre des députés est saisie du projet de statistique et de tous les projets sur le fond, que le gouvernement a fait préparer.

La statistique, dont les chiffres sont très-contestés, parce qu'elle a été faite à la veille de la crise agricole, n'a pas été soumise à l'épreuve de la vérification des Conseils généraux et des Chambres. Elle donne des résultats généraux, qui font ressortir une moyenne de 4 fr. 40 c. d'impôt principal par 100 fr. de revenu foncier pour toute la France. 44 départements payent une proportion inférieure à la moyenne et 46 départements une proportion supérieure.

Les contingents des départements qui paraissent surimposés dépassent la moyenne de 44 millions 457,454 fr. M. Bisseuil a proposé, sans avoir rien vérifié et sans occuper des lois d'application si importantes qui sont soumises au Parlement, de décharger de cette somme de 44 millions 457,454 francs les 46 départements dont les noms suivent, et de reporter cette même somme sur les autres départements.

Ces 46 départements, représentés par 257 députés, sont : les Basses-Alpes, les Hautes-Alpes, l'Aube, l'Aveyron, les Bouches-du-Rhône, le Calvados, le Cantal, la Charente, la Charente-Inférieure, la Corrèze, la Côte-d'Or, la Creuse, la Dordogne, le Doubs, la Drôme, l'Eure, l'Eure-et-Loire, le Gard, le Gers, l'Isère, le Jura, le Loir-et-Cher, la Haute-Loire, le Lot, le Lot-et-Garonne, la Lozère, la Manche, la Marne, la Haute-Marne, la Meurthe-et-Moselle, la Meuse, le Morbihan, l'Oise, l'Orne, le Puy-de-Dôme, Belfort, la Haute-Saône, la Sarthe, la Seine-Inférieure, la Seine-et-Marne, la Seine-et-Oise, la Somme, le Tarn, le Tarn-et-Garonne, la Haute-Vienne.

Faut-il, comme le propose M. Bisseuil, décharger de 44 millions ces 45 départements et faire payer à l'avenir les 41 millions aux 44 autres départements ? En procédant ainsi, on faisait ce que l'on appelle la Péréquation. N'était-il pas préférable, au lieu de recourir à la Péréquation, de procéder par voie de dégrèvement comme le proposait M. Arthur Legrand, de la droite. Son amendement, qui déchargeait les 45 départements surimposés sans surcharger les 44 autres, répartissait l'opération sur une période de dix ans, de telle sorte que le sacrifice annuel du Trésor n'était que de 4 millions 400,000 fr.

Avec l'amendement de M. Bisseuil, — celui de la Péréquation, — on décharge Pierre pour charger Paul. Avec l'amendement de M. Arthur Legrand, — celui du dégrèvement, — on enlevait à 45 départements en une période de 40 ans la surcharge de 44 millions et on se dispensait de grever les autres départements d'une égale somme. L'a-

8 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

## LUCIENNE

PAR M<sup>lle</sup> MARTHE LACHÈSE.

La jeune femme se pencha vers une corbeille d'osier, mal éclairée, trop grande pour être transportée, et dans laquelle, par conséquent, elle puisa au hasard. Ce ne fut pas sur un objet de lingerie que sa main tomba, mais dans un amas de soies, près desquelles on sentait un morceau de canevas.

— Qu'avez-vous là, maman ? dit Lucienne qui dégagea cette tapisserie et la plaça sous un rayon de lumière.

Un large écusson où des arabesques se mêlaient à des fleurs parut à ses yeux. Le tout n'était encore que dessiné. A peine quelques points avaient-ils commencé à couvrir les lignes des contours.

Lucienne s'approcha aussitôt de la table.

— Ma mère, dit-elle avec vivacité, qu'est-ce que cela ?

M<sup>lle</sup> de Barli qui se tenait penchée, occupée à dénouer un écheveau de fil, se retourna. L'impression pénible qui se peignit sur son visage ne put échapper à Lucienne.

— Où as-tu pris cela ? demanda-t-elle.  
— Dans votre corbeille.

— Va l'y reporter, je t'en prie, dit M<sup>lle</sup> de Barli.

— Maman, dit la jeune femme, cet objet ne vous est pas destiné. Ainsi donc, dans votre état de santé, lorsque, déjà, d'autres soins vous accablent, vous travaillez pour un magasin ?

— Ce travail n'est pas appliquant. Il me sera bien payé, je ne vois pas pourquoi je me priverais de cet avantage.

— Bien payé ! un ouvrage en tapisserie ! A quoi donc êtes-vous réduits, mes pauvres bien-aimés ? Quelle est votre position présente ? Ma mère, je veux le savoir.

Son accent révélait une si grande angoisse que M<sup>lle</sup> de Barli ne put y résister. La pauvre femme se laissa tomber sur une chaise et se mit à pleurer.

— Hélas ! mon enfant, dit-elle, pourquoi faut-il que tu trouves cette nouvelle preuve de nos difficultés ! J'avais caché ce canevas sur ma commode, c'est ton père qui, sans doute, a cru le mieux ranger.

— Ma mère, répondez-moi, dit Lucienne.

— Eh bien, tu dois comprendre que, depuis cinq ans, nos faibles ressources ont dû fournir à bien des choses, et, malheureusement, ces choses-là demeurent, tandis que, parfois, les ressources s'en vont. Les traductions anglaises que faisait ton père ont cessé. L'éditeur est mort, aucun autre n'a voulu continuer la Revue où elles paraissaient. J'ai dû abandonner les quelques leçons de piano que je

donnais au dehors. J'étais trop inexacte par suite de ma santé. Cette triste santé oblige elle-même à des dépenses. Je me borne pourtant à l'indispensable, ajouta-t-elle en jetant un regard sur son mince vêtement. Cependant, continua-t-elle, nous pouvions encore trouver le nécessaire. Nous avons la petite rente qui vient de la vente de mes bijoux. Ton père donne toujours des répétitions, moi je reçois chez moi quelques élèves. Mais notre loyer vient d'être augmenté. Je ne me sens pas la force de quitter cet appartement. Tout changement, toute préoccupation, toute émotion m'andantit. Puis, nous sommes ici près du Luxembourg où ton père rencontre des promeneurs avec lesquels il cause de temps en temps. Moi-même, j'y trouve de l'ombre, du silence, un air pur, et cela me fait du bien. Nous avons résolu d'accepter le surcroît du loyer. Il est supportable.

— Combien ? demanda la voix brisée de Lucienne.

— Deux cents francs. Ce que j'ai donné une fois pour une parure de fleurs...

— Ah ! maman ! dit Lucienne, j'ai le cœur déchiré.

Elles restèrent un moment sans parler, absorbées l'une et l'autre dans leurs tristes pensées.

— Remets ce canevas dans la corbeille, dit enfin M<sup>lle</sup> de Barli. Donne-moi le linge, veux-tu ? La jeune femme replia le dessin de tapisserie.

Ses doigts rencontrèrent alors un petit morceau de papier blanc qu'une épingle attachait sur un coin du canevas. Machineusement, elle y jeta les yeux. Il contenait cette note écrite au crayon : *Pour le 23 décembre.*

— Ma mère, dit Lucienne, pourquoi cette étiquette ?

— Je ne l'avais pas vue, répondit M<sup>lle</sup> de Barli la regardant à son tour. Ce n'est rien.

Elle la détacha et la jeta dans la cheminée.

Lucienne continua :

— Quand devez-vous livrer ce coussin ?

— Dès qu'il sera fini.

— Ainsi vous n'avez aucune date précise ?

— Laisse cette tapisserie, dit brusquement M<sup>lle</sup> de Barli. Tu me fatigues à la fin.

— Pour le vingt-trois décembre ! Quand nous sommes au onze ! Dans votre état de santé ! De grâce, renvoyez ce travail.

— Non, dit M<sup>lle</sup> de Barli d'une voix sourde, j'ai promis. Je ne veux pas, pour fuir un peu de fatigue, perdre mes relations avec cette maison.

Lucienne se leva aussitôt, saisit dans la corbeille les soies qui y étaient développées, les roula dans le canevas, attacha la tout.

— Que fais-tu là ? dit sa mère.

— La seule chose qui puisse adoucir pour moi tout ce que je vois et tout ce que j'entends.

— Mon enfant, laisse-moi...

mendement de cet honorable député était le seul réellement pratique, il était le seul réellement politique. On ne sera donc pas surpris d'apprendre que la Chambre a choisi celui de M. Bisseuil, qui est impraticable et impolitique.

Quoi qu'il en soit du sort définitif de l'amendement Bisseuil, que le Sénat est parfaitement capable de renvoyer avec perte au Palais-Bourbon, on n'en doit pas moins constater avec satisfaction l'accueil fait par la Chambre à cette proposition de pré-réquisition. Est-il permis d'en prendre acte comme d'une manifestation sérieuse en faveur d'une réforme budgétaire, qu'on fait depuis trop longtemps espérer à l'agriculture, ou faut-il n'y voir qu'une simple réclame électorale? Malheureusement ce bon vouloir de nos députés, s'il est sincère, est condamné à demeurer lettre-morte aussi longtemps que les finances de la République seront dans le marasme et que les « tonkins » de toute nature, tonkins d'Asie, tunisiens, malgaches, tonkin scolaire, tonkin-Freycinet, et les autres plaies vives financières, maintiendront le pays dans l'anémie du déficit. Car, pour résoudre d'une façon raisonnable, équitable, complète, le problème de la pré-réquisition de l'impôt foncier, il faut préalablement procéder à des opérations de vérifications, qui exigeront de fortes sommes, et d'abord accomplir le renouvellement du cadastre, ce qui coûtera plusieurs millions.

Nous croyons intéressant pour nos lecteurs de publier, ci-après, l'état indicatif des départements frappés par le vote de la Chambre dressé par la Gazette de France. Il indique le montant de l'augmentation pour 0/0 de leur cote foncière.

	AUGMENTATION DE
Ain.....	35 fr. par 100 fr.
Aisne.....	44 —
Allier.....	48 —
Alpes-Maritimes...	21 —
Ardenes.....	21 —
Ardèche.....	20 —
Ariège.....	11 —
Aude.....	79 —
Cher.....	36 —
Corse.....	374 —
Côtes-du-Nord...	13 —
Finistère.....	11 —
Haute-Garonne...	19 —
Gironde.....	9 —
Hérault.....	45 —
Ille-et-Vilaine....	12 —
Indre.....	23 —
Indre-et-Loire...	26 —
Landes.....	42 —
Loire-Inférieure...	29 —
Loiret.....	4 —
Maine-et-Loire....	3 —
Mayenne.....	22 —
Nievre.....	47 —
Nord.....	28 —
Pas-de-Calais....	29 —
Basses-Pyrénées...	27 —
Hautes-Pyrénées...	42 —
Pyr.-Orientales...	40 —
Rhône.....	24 —
Savoie.....	21 —

- Non, ma mère.
- Tu n'es pas libre.
- C'est à moi de juger cette question.
- Ton mari te demandera...
- Je saurai tout sauvegarder.

A ce moment, on entendit une clé tourner dans la serrure.

— Voici mon père, tant mieux, dit la jeune femme.

Elle prit le paquet sur la table et le posa dans l'ombre, près de son manteau. Sa mère lui jetait un regard attendri quand M. de Barli entra dans la chambre.

— Venez vous chauffer, Prosper, dit sa femme en poussant une chaise près de la cheminée.

— Je n'ai pas froid, répondit-il sans s'asseoir.

Il s'approcha néanmoins, s'accouda sur la cheminée, et, toujours sombre, toujours silencieux, présenta ses pieds l'un après l'autre à la flamme du foyer. Ni sa femme ni sa fille n'osaient faire allusion à ce qu'il paraissait éprouver.

Lucienne dit enfin :

— Je vais vous soulever le bonsoir.

— Vous allez là conduire sur la place Saint-Sulpice, Prosper. Elle y trouvera des voitures.

— Viens alors, dit M. de Barli. Car je voudrais, si je puis, chercher un peu de sommeil.

— Oui, cher père, me voici, dit la jeune femme en se levant.

Haute-Savoie.....	74 fr. par 100 fr.
Seine.....	73 —
Deux-Sèvres.....	35 —
Var.....	3 —
Vaucluse.....	48 —
Vendée.....	18 —
Vienne.....	15 —
Vosges.....	4 —
Yonne.....	5 —

### Chronique générale.

La police de Lyon a fait arracher dimanche un manifeste dans lequel les anarchistes lyonnais annoncent que si le condamné Cyvoct est exécuté, il y aura de dures représailles pour les bourgeois.

Nous apprenons d'autre part que le père de Cyvoct vient d'adresser au Président de la République un recours en grâce en faveur de son fils.

\*\*\*

On signale différentes sociétés républicaines qui ont eu la fantaisie d'envoyer des adresses de félicitations à M. Jules Ferry sur les succès remportés au Tonkin.

\*\*\*

#### NOS PERTES A SON-TAY.

Voici la liste officielle des officiers tués devant Son-Tay dans les journées des 15 et 16 décembre :

MM. Doucet, capitaine d'infanterie de marine; Mehl, capitaine de la légion étrangère; Godinet, capitaine aux tirailleurs algériens; Clavel, lieutenant d'infanterie de marine.

Le ministre de la marine n'a pas encore reçu les noms des sous-officiers et soldats tués, ni ceux des blessés de tous grades.

\*\*\*

M. Mehl, capitaine adjudant-major à la légion étrangère, a trouvé la mort à l'assaut de la citadelle de Son-Tay, le 16 décembre. Engagé volontaire à 17 ans, le 19 novembre 1866, il avait été nommé sous-lieutenant le 20 août 1870; était passé comme lieutenant le 20 août 1871, au 4<sup>e</sup> zouaves, et recevait les épaulettes de capitaine le 21 février 1876. Il avait été nommé chevalier de la Légion d'Honneur le 7 février 1882 pour s'être distingué particulièrement pendant les opérations du sud Oranais; il comptait alors 15 ans de service et 16 campagnes.

Le capitaine Godinet, du 3<sup>e</sup> tirailleurs, qui vient d'être tué à l'attaque des forts de Son-Tay, était âgé de 37 ans. Engagé en 1865, sous-lieutenant le 1<sup>er</sup> octobre 1870, lieutenant le 16 septembre 1871, il avait été nommé capitaine le 5 août 1876.

On lit dans *l'Anjou* :

Nous reproduisons les lettres suivantes avec un sentiment d'émotion et de piété filiale que partageront avec nous tous les catholiques du diocèse d'Angers :

Lorsqu'elle fut de retour chez elle, Lucienne congédia promptement la femme de chambre qui lui offrait ses services. Elle s'enveloppa d'un peignoir. Alors, elle s'agenouilla sur son prie-Dieu, dit avec un profond recueillement sa prière du soir.

Ensuite, elle se rendit dans le salon voisin. Parmi les objets riches et de bon goût qui ornaient ce salon, se trouvaient deux grandes lampes émaillées. Lucienne en souleva une.

— Elle est prête, dit-elle, elle brûlera bien pendant toute la nuit.

Elle l'emporta, l'alluma, la posa sur la table de sa chambre; puis détacha le canevas...

Dans la rue, les voitures roulaient en grand nombre, les lumières étincelaient derrière tous les vitrages, formant des cordons de feu dont le reflet pénétrait jusque dans l'entresol habité par M<sup>me</sup> Mauvoisin.

Peu à peu, les bruits s'atténuèrent, les lumières cessèrent de briller, le jour lui-même finit et fit place à un jour nouveau. Paris devint silencieux, désert, obscur...

Mais la lampe ne s'éteignit pas. Au travers de son voile de gaze, elle continua de jeter des rayons adoucis. Dans la pénombre transparente se dessinaient tous les chers gages rassemblés par la foi, par le souvenir, par l'amour; le crucifix, la sainte madone, quelques présents d'amis, la fleur dessé-

Angers, le 24 décembre 1883.

Monsieur le Rédacteur en chef de  
*l'Anjou*,

Quelques journaux peu soucieux de l'honneur d'autrui et du respect que l'on se doit à soi-même ont osé insinuer qu'en prononçant à la Chambre des députés le discours auquel, je puis le dire, la France entière a applaudi, Mgr Freppel avait cédé au désir de se voir appeler à un siège archiepiscopal. Pour ceux qui, comme nous, ont le bonheur d'approcher de près et de connaître notre illustre Evêque, une pareille imputation est le comble de l'injustice. Mais, afin qu'elle ne puisse plus jamais se renouveler, je suis autorisé à vous communiquer la lettre par laquelle, il y a onze ans déjà, Monseigneur refusait un archevêché que le gouvernement lui proposait sur le vœu unanime du clergé et des fidèles de la province.

Angers, le 31 mai 1873.

» Monsieur le Directeur,

» Je suis assurément on ne peu plus flatté de la confiance que me témoignent le clergé et les fidèles de...; et je remercie M. le ministre des cultes de ses bienveillantes intentions à mon égard. Mais il m'est absolument impossible de déferer à ce désir. Quitter l'Anjou, où j'ai placé toutes mes affections, est un sacrifice au-dessus de mes forces. Les liens qui m'attachent à mon diocèse ont été formés dans les mauvais jours de la guerre, alors que je perdais dans l'Alsace ma patrie natale; et il semble que mes diocésains aient voulu me faire oublier cette perte par des témoignages d'affection auxquels je dois répondre par une fidélité inviolable. J'éprouverais, à me séparer d'eux, un déchirement de cœur qui me rendrait incapable de tout bien. Mon excellent ami, M. le ministre de l'intérieur, enfant de l'Anjou lui-même, sait à quel point je suis attaché à ce pays. J'y ai commencé des œuvres que je voudrais mener à bonne fin; j'ai pris des engagements auxquels je dois satisfaire; je me suis imposé des charges que je ne puis léguer à personne. Veuillez donc exprimer à Monsieur le ministre des cultes tout mon regret de ne pouvoir me rendre au vœu qu'il a bien voulu me transmettre par votre gracieuse entremise: j'en conserverai le meilleur souvenir.

» Agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes sentiments respectueux et bien dévoués,

» Signé: † CHARLES-EMILE,  
Evêque d'Angers.

#### A Monsieur le directeur de l'administration des cultes.

Nous gardons précieusement dans nos archives cette lettre dont nous sommes aussi fiers que profondément touchés, parce que nous y trouvons la certitude que notre grand Evêque ne consentira jamais à quitter un siège dont le nom nous paraît devenu inséparable du sien.

Agréer, Monsieur le Rédacteur, l'assurance de ma considération très-distinguée.

A. PRESSARD,  
Vicaire général.

### BULLETIN FINANCIER.

Paris, 26 décembre.

La tendance de lundi s'affermir: on se reprend à baisser tant sur les rentes que sur les principales valeurs. Le 4 1/2 0/0 1883 recule de 105.55 à

105.45 et clôture à 105.47 avec une tendance faible. Le 3 0/0 à 75.55 et 75.45; dernier cours, 75.47.

Le Lyon, la Banque de France et le Suez, sur lesquelles nous avons plus particulièrement insisté dans notre dernier bulletin, faiblissent également. La baisse s'impose sur ces différentes valeurs. Le Lyon recule de 1,235 à 1,220 et 1,215 et termine à 1,220.

Nous trouvons dans la *Correspondance Bleue*, dont l'opinion, on le sait, fait autorité en matières d'études financières, la confirmation presque absolue de nos appréciations précédentes. Après avoir, comme nous, fait ressortir les diminutions considérables des recettes du Lyon, cet organe insiste sur les prescriptions des conventions, « prescriptions qui imposent au gouvernement le devoir de réclamer des Compagnies les diminutions de tarifs qui leur ont été imposées... »

La conséquence de ces faits est que le dividende du Lyon doit être estimé au maximum à 55 fr. et que l'état actuel des affaires politiques, commerciales et financières impose une capitalisation d'au moins 5 0/0. Le Lyon au cours actuel est beaucoup trop cher. En effet, en capitalisant à 5 0/0, on atteindrait le cours de 1,100 au maximum. On voit que ces calculs se rapprochent sensiblement des nôtres.

Il en est de même pour la Banque de France dont le dividende évalué par le même journal après de minutieux calculs à 222 fr., et capitalisé à 5 0/0, fait ressortir le cours de 4,444 fr. environ. Le cours actuel 5,150 est donc, comme nous le disions hier, bien au-dessus de la valeur réelle de l'action Banque de France dans les circonstances actuelles.

### Chronique militaire.

Un décret, signé par le Président de la République et les ministres de la guerre et de la marine, accorde le bénéfice de campagne aux officiers et marins des divisions navales du Tonkin et de Madagascar, et aux officiers, soldats et marins débarqués pour les expéditions de terre.

Par décision en date du 22 décembre 1883, le Président de la République, sur la proposition du vice-amiral ministre de la marine et des colonies, a conféré à M. le général de division Millot, nommé au commandement du corps expéditionnaire du Tonkin, le titre de « commandant en chef du corps expéditionnaire du Tonkin. »

Par suite d'une nouvelle organisation, M. le général Legerot, commandant provisoirement le corps d'occupation de Tunisie, a été nommé commandant de la division d'occupation de Tunisie.

Cet officier général conserve à l'égard des chefs des différents services les attributions qui étaient dévolues au général commandant le corps d'occupation.

On écrit de Besançon :

« Le deuxième bataillon du 23<sup>e</sup> régiment de ligne, qui était caserné dans les forts avoisinant notre ville, de Montboucon, Chailluz et Châtillon, a quitté samedi Besançon, se dirigeant sur Marseille, d'où il s'embarquera pour le Tonkin le 15 janvier prochain. Il formera, avec un bataillon du 144<sup>e</sup> de ligne, à Nice, et un bataillon du 143<sup>e</sup>, à Albi, un régiment de marche faisant partie de la brigade placée sous les ordres du général Négrier. »

Pour exercer les troupes au tir, on distribue aux hommes de toutes les armes des cartouches spéciales. Pour donner une idée de la consommation des munitions qui se fait à cette occasion, nous citerons ce fait que la dépense s'est élevée, cette année, à 10 millions 820,000 fr., près de 11 millions en douze mois.

Les exercices se font avec cartouches à balle ou sans balle, soit pour le fusil modèle 1874, soit pour le revolver, soit pour le tir réduit.

Pour l'année 1884, la dépense est évaluée à 11,760,000 fr.

### CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

NOS DÉPUTÉS RÉPUBLICAINS ET L'IMPÔT FONCIER.

MM. Benoist, Bury et Maillé (Alexis) ont voté pour l'amendement de M. Bisseuil et contre l'amendement de M. Arthur Legrand, dans le débat engagé pour la pré-réquisition de l'impôt foncier. Nous avons déjà expliqué plus haut (voir à notre première page)



Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE MILSONNEAU. Les créanciers de la faillite du sieur Milsonneau, ex-marchand mercier à Saumur, sont invités à se présenter, munis de leur bordereaux de créance, le 29 décembre 1883, à une heure du soir, chez le syndic, rue des Basses-Perrières, à l'effet de recevoir un premier dividende de 30 0/0. Le greffier, L. BONNEAU. (837)

Étude de M<sup>e</sup> PINAULT, notaire à Saumur, rue Beaupaire, successeur de M<sup>e</sup> MÉROUAS.

A LOUER. Pour entrer en jouissance de suite, UNE MAISON Située à Saumur, rue de la Croix-Verte, Comprenant trois chambres au rez-de-chaussée, trois autres au premier étage, un grenier, cave, puits et deux jardins dont l'un tient au cours d'eau dit la Boire. S'adresser audit M<sup>e</sup> PINAULT, notaire. (828)

A LOUER PRÉSENTEMENT, UNE MAISON N° 31, rue du Portail-Louis. S'adresser à M. LÉPINER, propriétaire, rue de la Grise, n° 13, à Saumur.

A VENDRE A L'AMIABLE, UNE PROPRIÉTÉ Située à Chacé, Consistant en : Une MAISON avec servitudes, greniers, cours, écurie, caves, pressoir et ustensiles de vendanges et jardinage, etc. ; Vignes en bon rapport et petit jardin, le tout d'une contenance d'environ 84 ares. Mise à prix : 9.000 fr. S'adresser à M. JAGOT-RICHARD, 5, rue du Marché-Noir. (737)

OCCASION A VENDRE UNE VOITURE PETIT-DUC Presque neuve. S'adresser à M. MATIGNON-CHARRIER, carrossier. (812)

A VENDRE DEUX PETITES MAISONS A Saumur, rue de la Croix-Verte, ET GRAND MAGASIN A deux étages, Près la gare d'Orléans. S'adresser à M<sup>e</sup> BRAC, notaire, 27, place de la Bilange.

A LOUER Pour la Saint-Jean prochaine, UNE MAISON Propre au commerce, Située rue Saint-Nicolas, n° 12, UNE AUTRE MAISON Également propre au commerce, Actuellement occupée par M<sup>m</sup> Lefet, aubergiste (hôtel de l'Espérance). S'adresser à M<sup>m</sup>e veuve FERBU, 12, rue Saint-Nicolas. (786)

A VENDRE Une JUMENT rouanne, âgée de 9 ans, s'attelant à deux et à seul. S'adresser au bureau du journal.

OBJETS D'ART et ANTIQUITÉS LIVERANI 45, Rue Saint-Jean, Saumur.

Bas-reliefs en bronze, Plaques et Statuettes de Gian Bologne, Miniatures sur soie et ivoire, Peintures sur toile et cuivre de la vieille école Italienne, Miniatures sur cuivre de Guido Reni. Glaces, Petits Meubles à bijoux ébène et ivoire, Terres cuites et Groupes en marbre vieux jaune, Faïences d'Urbino, Monte Lupo, Savona, Pesaro, Bertinora, Delft et Faenza, Coupe cristal de Murano, près Venise, Broderies sur soie, Velours de Gènes, Brocates, Tapisseries de soie, Point Hongrois, vieux Effilés Renaissance avec sujets, Dentelles de Venise, Milan, Naples et Point d'Espagne, Voiles de fauteuils en dentelle ancienne, Nappes avec entre-deux effilés dans la toile. Tous ces Objets, achetés séparément et choisis avec soin, ont été trouvés principalement dans les monastères, les vieux châteaux et chez quelques habitants de la campagne. AUTHENTICITÉ GARANTIE. Le Magasin d'Antiquités est ouvert de 1 heure à 5 heures, dimanches et fêtes exceptés.

UN JEUNE HOMME se propose pour cirer les parquets et servir de valet de chambre au besoin, et même soigner les malades. ALPHONSE COLIN, rue Dacier, n° 34, Saumur.

M. VAUDEL, Grand'Rue, n° 45, à Saumur, a l'honneur d'informer le public qu'il se charge de la distribution en ville des lettres de faire part et tous imprimés à des prix modérés.

Un jeune homme sérieux demande une place de comptable dans une maison de commerce. S'adresser au bureau du journal.

La Maison GELLUSSEAU et RICOCHON, rue Cour-Saint-Jean, n° 6, demande un jeune homme désireux de faire son apprentissage en mercerie et bonneterie. (764)

MALADIES DE POITRINE ET DE LA GORGE. De tous les remèdes employés jusqu'à ce jour pour guérir les maladies graves des poumons et de la gorge, aucun n'a donné des résultats aussi certains et aussi constants que la FARINE MEXICAINE, del Dr Benito del Rio, de Mexico. Lorsque la guérison est encore humainement possible et que rien n'a réussi, on doit toujours avoir recours à la FARINE MEXICAINE. Cet aliment précieux FAIT DISPARAITRE promptement la diathèse tuberculeuse et les granulations de la gorge, en redonnant au sang sa composition normale de santé. La FARINE MEXICAINE, DANS UN TEMPS RELATIVEMENT COURT, fait cicatriser les plaies des poumons et les granulations de la gorge; c'est un fait qui ne peut plus être contesté aujourd'hui par personne, car plus de 100.000 MALADES GUÉRIS, ALORS QUE LE PLUS SOUVENT ON LES CROYAIT PERDUS PEUVENT CERTIFIER que la Farine Mexicaine est le seul remède traitement efficace pour guérir la PHTHISIE TUBERCULEUSE, la LARYNGITE et la BRONCHITE chronique, le CATARRHE PULMONAIRE, les rhumes, l'épuisement prématuré et toutes les maladies de langueur. La FARINE MEXICAINE est un aliment tonique et digestif par excellence, qui peut être employé avec avantage à la nourriture des jeunes enfants, des valétudinaires et des vieillards, auxquels ELLE REDONNE SANTÉ ET VIGUEUR. Se vend par boîtes de 1 kilog., 500 et 250 grammes, au prix de 7, 4 et 2 fr. 25, avec une brochure explicative sur sa composition, son mode d'emploi et d'action. Vente en gros : Chez le Dépositaire général, à Tarare, M. R. BARLERIN, pharmacien-chimiste. Dépôt à Saumur chez M. GONDRAUD, épicier, rue d'Orléans. (443)

LIBRAIRIE JAVAUD Rue Saint-Jean, à Saumur.

Etrennes 1884

GRANDE EXPOSITION DES NOUVEAUTÉS DE L'ANNÉE

Tableaux, Gravures et Aquarelles, Bronzes, Terre-Cuite, Porcelaines de Sèvres et de Saxe, Faïences d'Art, et tout ce qui tient à la Céramique, Petits Meubles de Luxe, Articles Religieux, Maroquinerie et Tabletterie, Cadres en tous genres et Miroiterie Riche, ainsi que les Cristaux émaillés de Bohême. Très-belle collection d'Ouvrages et Albums illustrés, vendus aux prix annoncés par les éditeurs. (790)

Journal très-recommandé aux Familles et aux Pensionnats LE PLUS BEAU, LE PLUS UTILE, LE PLUS AGRÉABLE CADEAU POUR UNE DAME OU UNE JEUNE PERSONNE

C'EST UN ABONNEMENT A La Femme et la Famille, journal des jeunes personnes CINQUANTE ET UNIÈME ANNÉE Sous la direction de M<sup>lle</sup> JULIE GOURAUD Principales rédactrices. — M<sup>m</sup> et M<sup>ll</sup> Julie Gouraud, Julie Lavergne, de Stolz, Jean Lander, Sazerac de Forges, Henri Beaulieu, J. d'Eugreval, Barbé, Colomb, Pauline de Thibert, Lérica Geoffroy, Valentine Vattier, Henri Langlois, Lucie des Ages, Véronique, Louise Delville, etc., etc. — Modes et travaux. — M<sup>m</sup> Agnès Verboom, baronne de Sparre, Angèle et Sarah Cretté.

ÉDITIONS DIVERSES Mensuelle, sans annexes : 6 fr. — Étranger : 7 fr. — La même, avec annexes et gravures : 12 fr. — Union postale : 14 fr. Bi-Mensuelle, sans annexes : 10 fr. — Union postale : 12 fr. — La même, avec annexes et gravures : 18 fr. — Union postale : 20 fr. Pour s'abonner, envoyer un mandat-poste à l'adresse du Gérant, M. A. VITON, 76, rue des Saints-Pères, Paris. — Bien spécifier l'édition qu'on demande.

PRIMES POUR L'ANNÉE 1884 1° Toute personne qui s'abonnera avant le 1<sup>er</sup> janvier 1884 recevra gratuitement les numéros de NOVEMBRE et de DÉCEMBRE 1883 correspondant à l'édition qu'elle aura choisie. 2° Toutes les abonnées recevront, dans le courant de l'année, plusieurs gravures (sujets divers). 3° POUR ETRENNES 1884, LA VOYAGEUSE BACLE, n° 5, charmante machine à coudre, à navette, piqure solide et sans envers, valeur réelle 100 fr., sera livrée aux abonnées au prix exceptionnel de 55 fr. S'adresser uniquement à la maison D. BACLE, 46, rue du Bac, à Paris. Ces grands avantages et la rédaction vraiment choisie que son éminente directrice, M<sup>lle</sup> Julie Gouraud, a su donner et conserver à La Femme et la Famille depuis vingt-cinq ans, justifient d'avance la préférence qu'on lui accordera sur tous les journaux analogues.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 26 DÉCEMBRE 1883.

Table with 4 columns: Valeurs au comptant, Clôture précède, Dernier cours, and Valeurs au comptant. Rows include various financial instruments like Est., Paris-Lyon-Méditerranée, OBLIGATIONS, and various bank notes.

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Table with multiple columns showing train schedules for Saumur, Montreuil-Bellay, Thouars, and Poitiers. Columns include departure times, arrival times, and train types (Mixte, Omn., Direct.).

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet. Hôtel-de-Ville de Saumur,

Certifié par l'imprimeur soussigné.